

Brexit au menu ?

La **CFDT** réaffirme le principe d'une restauration mutualisée pour fournir des prestations justes et équitables partout, pour tous ! Vos **CSE** devront choisir entre restauration mutualisée sur tout le territoire ou le risque d'une gestion limitée CSE par CSE, voire pire, plus de cantine du tout, avec un *Brexit*.

Pourquoi garantir une restauration juste et équitable ?

Sans mutualisation du budget réparti entre les CSE, c'est le risque de la disparition à terme de :

- ✓ 370 restaurants en proximité des lieux de travail avec repas subventionnés
- ✓ Environ 3 millions de titres restaurant y compris pour les télétravailleurs
- ✓ Plus de 6 millions de repas servis aux salariés d'Orange en 2018

La restauration mutualisée comprend la gestion des restaurants, les titres restaurant pour les télétravailleurs et les collègues n'ayant pas accès à des restaurants.



Soit près de 9 millions de repas financés par le budget de nos CE.

La **CFDT** souhaite s'appuyer sur une gestion déléguée, renouvelée et transparente, dotée d'une gouvernance équilibrée dont les futurs CSE pour lesquels vous allez voter, seront les décisionnaires.

La CFDT dit NON au clientélisme et OUI à la solidarité !

Nous ne sommes pas seuls ! Retrouvez sur notre site la déclaration commune des Organisations Syndicales.

Déclaration CFDT, CGT, FO, SUD

« Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SUD représentant 75 % des voix des salariés ont signé le 31 mai 2019 un accord portant sur la gestion de l'activité sociale et culturelle de restauration au sein de l'UES Orange.
Cet accord est le fruit de 11 mois de négociation, où l'ensemble des organisations syndicales ont pu s'exprimer et faire évoluer le texte. Le but recherché étant de garder une restauration mutualisée de qualité, de proximité avec une tarification homogène et cela sur l'ensemble du territoire.
Nous rappelons nos priorités :
- Une restauration sur site dans un RIE Orange.
- Une restauration sur site dans un RIE Externe ou un RI Administratif.
- Si aucune des solutions précédentes existent à moins de 15 minutes, il sera attribué des titres restaurants.
En début de mandature, chaque CE/CSE décidera s'il délègue la restauration sur son entité.
En cas de non délégation, c'est le CSE qui assurera la totalité de la prestation sans pouvoir passer de convention avec la Direction Déléguée de la Restauration « DOR » cette nouvelle entité étant financée entièrement avec l'argent des CE/CSE délégués. Le CE / CSE, non déléguant décidera seul la politique de subventionnement des repas pour son périmètre.
A présent, une organisation syndicale non signataire de l'accord et deux CE non délégataires ont déposé une requête devant le tribunal de Grande Instance à Paris et demandent l'annulation de l'accord. Nos organisations CFDT, CGT, FO, SUD souhaitent par cette déclaration réaffirmer à l'entreprise et à l'ensemble des salariés de l'UES Orange leur volonté à défendre cet accord devant la justice. »

Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture
47-49, avenue Simon Bolivar - 75950 Paris Cedex 19

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

- <http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>
- <http://www.facebook.com/cfdt.orange>
- http://twitter.com/CFDT_Orange



Un accord au bénéfice de tous !

L'accord portant sur la restauration au sein d'Orange a été signé le 31 mai 2019 par la **CFDT** et des Organisations Syndicales représentant plus de 75 % des salariés.

La CFE-CGC, unique non signataire, a demandé l'annulation totale de cet accord.

Nous saurons le 5 novembre 2019 si la restauration #PartoutPourTous survivra !

Des CE comme OFS et SCE ne contribuent pas à l'ensemble des charges loyers, investissements, charges des restaurants, mais pour autant perçoivent de l'entreprise les mêmes budgets de restauration. Par le choix de ces CE*, les salariés sont devenus malgré eux des *passagers clandestins* des cantines Orange.

*Vos élus CFDT, minoritaires aujourd'hui dans ces instances, se sont toujours positionnés pour vous garantir une restauration équitable
#PartoutPourTous

Pour respecter les principes de la mutualisation et de la contribution de tous à l'intérêt collectif, en 2020, les salariés des CSE non adhérents ne bénéficieront plus d'un repas subventionné et paieront un tarif externe, soit 17 euros en moyenne par repas.

La péréquation, c'est quoi ?

Une péréquation existe pour maintenir, autant que possible, un maximum de restaurants en proximité : un modèle remis en cause par une Organisation Syndicale.

De la même façon qu'Orange amène le téléphone à la *mamie du Cantal* sans surcoût, tous les collègues doivent pouvoir manger au même prix quel que soit leur lieu de travail et la taille du restaurant. C'est le modèle de notre restauration que nous défendons via la mutualisation des budgets.

Pour tous, une Subvention Majorée ou Majorée+

Grâce à une gestion saine, prudente et responsable, la **CFDT** continue avec les autres Organisations Syndicales d'améliorer en continu l'offre de restauration : carte de paiement multiservices, création de la Subvention Majorée+, création des titres restaurants pour environ 10 000 télétravailleurs, lutte contre la fraude, augmentation des subventions pour tous sur vos tickets de caisse.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, tous les salariés ont droit à une amélioration significative de leur subventionnement (à l'exception des CE SCE et OFS*) :

- ✓ **Subvention CE Majorée pour tous** (suppression de la subvention simple) soit une **participation de 1.10€ supplémentaire** pour tout salarié ayant un Salaire Global de Base (SGB) supérieur à 37 K€ brut annuel
- ✓ **Subvention CE Majorée+ : désormais jusqu'à 37K€**. Plus de 51 000 salariés en sont désormais bénéficiaires !
- ✓ **Revalorisation des titres restaurants** (comme nous le permet l'URSSAF)

**Par votre vote, faites le bon choix,
celui de l'intérêt général.**

Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture
47-49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris Cedex 19